

Plan 7.1.8  
DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

-  Agrandissement du périmètre urbain
-  Périmètre urbain 02-16
- Secteur 03-14
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole 02-16
- Equipement public 03-
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.  
Système de référence géodésique: NAD 83.  
Sources des données:  
Base de données topographiques du Québec.  
Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.  
© Gouvernement du Québec.  
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.  
DOCUMENT AMU-16\_Plan\_07-1-8\_MXD Imprimé le 2016-05-27 16:19

Préparé par:  
Lucie Alice Côté  
27 mai 2016

Vérifié par:  
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et  
de développement 11-09  
Règlement 02-16  
Adopté le 10 février 2016  
En vigueur le 21 avril 2016

